

Cours 4 : Individualisme et construction du système.

« Comment conjuguer des forces et des intérêts divers dans une action et une existence communes, mais aussi, comment respecter les particularités d'individus, de personnes essentiellement singulières ? »

ETAPE 1 : Approche théorique.

Document n°1 : Paul Munier, « Entre crainte et consentement. Le rapport du citoyen au souverain chez Hobbes »¹, *Tracés. Revue de Sciences humaines* [En ligne], 14 | 2008, mis en ligne le 30 mai 2009, consulté le 03 octobre 2018. URL : <http://journals.openedition.org/traces/376> ; DOI : 10.4000/traces.376

Le cas de la délinquance met au jour un consentement paradoxal au souverain, puisque le délinquant incarne la victime consentante. Que suppose l'idée de victime consentante ? La confrontation du point de vue de l'État (pour lequel, semble-t-il, le délinquant consent, ou devrait consentir en tout cas, à la loi même qui le punit) et du point de vue du délinquant qui se pose comme victime (car, on peut en faire l'hypothèse sans trop s'avancer, il ne consent pas à la force qui le réprime). Autrement dit, cela suppose un désaccord à propos de l'étendue légitime du consentement. Ce désaccord peut-il se dissiper ? Faudrait-il que le délinquant consente à son propre châtiement ? Les hommes « font mener les criminels au supplice ou à la prison par des hommes armés, nonobstant le fait que ces criminels aient accepté [*consented*] la loi qui les condamne » (1999, p. 139). Cela signifierait-il que le criminel est en dessous de l'exigence de fidélité à l'égard du souverain qu'il s'est lui-même fixée, et donc qu'il se contredit ? On sait la réponse de Hobbes, infirmant cette hypothèse : « Aucun homme n'est obligé par quelque contrat que ce soit de ne pas résister à qui proposerait de le tuer, le blesser, ou de tout autre manière faire du mal à son corps. » (2004b, p. 26) L'obligation d'obéissance cesse là où commence la violence. Ce n'est pas que le contrat politique soit résilié de lui-même, mais plutôt que l'on ne peut même pas parler de désobéissance, car le consentement n'a jamais été consentement à la violence (on se situe hors du cadre du contrat) : « Une convention où je m'engage à ne pas me défendre de la violence par la violence est toujours nulle. » (1999, p. 139)



Document n°2 : Timothée Giraud et Marta Severo, « Le périple d'Edward Snowden », *Netcom* [En ligne], 27-3/4 | 2013, mis en ligne le 19 février 2015, consulté le 04 mars 2015. URL : <http://netcom.revues.org/1512>.

Suite à une interview donnée au *Guardian*, le 9 juin 2013 Edward Snowden sort de l'anonymat et devient une star internationale, symbole de la lutte pour le droit à la protection de la vie privée. Ex-technicien de la CIA, Snowden travaillait depuis quatre ans pour l'Agence américaine de Sécurité Nationale (NSA) en tant qu'employé de divers sous-traitants. Cet américain a attiré l'attention des médias du monde entier par ses révélations concernant la politique américaine de surveillance des communications. Ces révélations concernaient notamment deux programmes secrets de la NSA : l'un permettant de récolter (sans les écouter) depuis 2006 des données d'appels téléphoniques aux Etats-Unis via l'opérateur téléphonique Verizon ; l'autre, nommé PRISM, visant à intercepter les communications d'internautes étrangers se situant hors des Etats-Unis et utilisant les services de grandes entreprises américaines, dont AOL, Apple, Facebook, Google, Youtube, Microsoft, Skype, Paltank et Yahoo. La portée de ces fuites laisse entendre que

¹ « Hobbes fait du consentement de l'individu au souverain l'acte de naissance de l'État, qui est ainsi la conjonction légitime et artificielle des volontés humaines s'accordant sur le pouvoir qui protégera les citoyens. Mais la nature même de ce consentement fait du contractant un individu qui n'est pas entièrement libre et rationnel, du moins pas au sens où son consentement politique serait imperméable aux passions. Bien plus, Hobbes nuance la valeur fondatrice et conservatrice du consentement au regard de la société civile. Cette entreprise inattendue souligne l'importance de la crainte, assurant la cohésion de l'État mais autorisant également dans certains cas la désobéissance de ses membres, et elle permet de définir de façon précise le rôle subtil que Hobbes entend faire jouer au consentement. » [Résumé de l'article universitaire]

la NSA peut surveiller les données numériques de l'ensemble des internautes à l'étranger, puisqu'ils ne sont pas protégés par la loi américaine (Boulanger, 2014).

En sortant de l'anonymat et suite à ses révélations, Snowden se retrouve dans une situation délicate, les réactions des Etats-Unis posent directement la question des différents traités d'extradition existants dans les pays potentiellement visités par le lanceur d'alerte. Dans une interview au *Washington Post*, Snowden annonce qu'il « compte demander l'asile de tous les pays qui croient en la liberté d'expression et défendent la vie privée ».

ETAPE 2 : Approche artistique.

Document n°3 : Sophocle, *Antigone*, 441 avant Jésus-Christ.

CRÉON (au garde). Pour toi, va où tu voudras ; tu es absous de ce crime. Mais toi, réponds-moi en peu de mots et brièvement : Connaisais-tu l'édit qui défendait ceci ?

ANTIGONE. Je le connaissais. Comment l'aurais-je ignoré ? Il est connu de tous.

CRÉON. Et ainsi, tu as osé violer ces lois ?

ANTIGONE. C'est que Zeus ne les a point faites, ni la Justice qui siège auprès des Dieux souterrains. Et je n'ai pas cru que tes édits pussent l'emporter sur les lois non écrites et immuables des Dieux, puisque tu n'es qu'un mortel. Ce n'est point d'aujourd'hui, ni d'hier, qu'elles sont immuables ; mais elles sont éternellement puissantes, et nul ne sait depuis combien de temps elles sont nées. Je n'ai pas dû, par crainte des ordres d'un seul homme, mériter d'être châtiée par les Dieux. Je savais que je dois mourir un jour, comment ne pas le savoir ? même sans ta volonté, et si je meurs avant le temps, ce me sera un bien, je pense. Quiconque vit comme moi au milieu d'innombrables misères, celui-là n'a-t-il pas profit à mourir ? Certes, la destinée qui m'attend ne m'afflige en rien. Si j'avais laissé non enseveli le cadavre de l'enfant de ma mère, cela m'eût affligée ; mais ce que j'ai fait ne m'afflige pas. Et si je te semble avoir agi follement, peut-être suis-je accusée de folie par un insensé.

LE CORYPHÉE. L'esprit inflexible de cette enfant vient d'un père semblable à elle. Elle ne sait point céder au malheur.

CRÉON. Sache cependant que ces esprits inflexibles sont domptés plus souvent que d'autres. C'est le fer le plus solidement forgé au feu et le plus dur que tu vois se rompre le plus aisément. Je sais que les chevaux fougueux sont réprimés par le moindre frein, car il ne convient point d'avoir un esprit orgueilleux à qui est au pouvoir d'autrui. Celle-ci savait qu'elle agissait injurieusement en osant violer des lois ordonnées ; et, maintenant, ayant accompli le crime, elle commet un autre outrage en riant et en se glorifiant de ce qu'elle a fait. Que je ne sois plus un homme, qu'elle en soit un elle-même, si elle triomphe impunément, ayant osé une telle chose !



Edward Snowden lors de son interview par Glenn Greenwald et Laura Poitras, le 6 juin 2013 à Hong Kong. CC BY 3.0 Laura Poitras / Praxis Films.

Document n°4 : John Carpenter, *They live*, 1987.

Document n°5 : Portrait d'Edward Bernays :

- Magazine Brut : <https://www.dailymotion.com/brut>.

- Jimmy Leipold, *Propaganda, La fabrique du consentement*, 2017.

« La manipulation consciente, intelligente, des opinions et des habitudes organisées des masses joue un rôle important dans une société démocratique. Ceux qui manipulent ce mécanisme social imperceptible forment un gouvernement invisible qui dirige véritablement le pays » (Edward Bernays, Propaganda, 1928)